

Paris, le 2 juin 2025

FAMILLES DE FRANCE S'OPPOSE A LA SUPPRESSION DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION

Familles de France exprime son profond désaccord face à la décision de la ministre des Comptes publics, Amélie de Montchalin, de démanteler l'Institut national de la consommation (INC).

Lors de son audition devant la commission sénatoriale sur les agences de l'Etat ce jeudi 15 mai, la ministre a fait part d'une réflexion en cours sur l'avenir de l'INC, indiquant que « ses missions sont échues ».

Cette déclaration intervient dans un contexte particulièrement préoccupant : depuis plusieurs années, l'INC traverse une crise financière durable, marquée par une baisse continue des abonnements en kiosque de sa revue mensuelle « 60 Millions de consommateurs ».

Et pourtant, l'INC, structure essentielle à la défense des droits des consommateurs, remplit une mission d'intérêt général précieuse. A travers notamment du magazine précité qui contribue à informer les citoyens, protéger leurs droits et favoriser une consommation responsable.

➤ **Moins de service public, plus de risques pour les consommateurs**

Supprimer l'INC reviendrait à affaiblir un acteur public indépendant, sans équivalent dans le paysage de la consommation. Contrairement à des entités privées, l'INC agit sans objectif lucratif, dans l'unique intérêt des citoyens. Il garantit une information neutre, accessible et fiable — un enjeu fondamental dans un marché de plus en plus complexe et numérisé.

➤ **Une décision incohérente dans un contexte d'inflation**

Alors que les familles sont confrontées à des hausses de prix, à des offres commerciales souvent opaques et à des pratiques contractuelles de plus en plus techniques, il est incompréhensible de fragiliser un outil qui les aide à faire des choix éclairés et à défendre leurs droits. La suppression de l'INC irait à contre-courant des besoins exprimés par les consommateurs.

Face à ces enjeux cruciaux, Familles de France demande au gouvernement de **maintenir et renforcer le rôle de l'INC** en tant qu'acteur public de référence dans la défense des consommateurs.

Contact : Chantal Thomas, responsable du pôle consommation,

Courriel : chantal.thomas@familles-de-france.org